

Catégorie Benjamins et Avenir

Filles nées en 2010 et après - Garçons nés en 2009 et après

Maillots interdits à compter du 1^{er} janvier 2023

- Seuls les maillots coutures tissées sont autorisés (pas de coutures collées)
- Pour les filles: seule la coupe « maillot de bain » est autorisée, sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse.
- Pour les garçons: seules les coupes « short de bain », sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse, et « slip de bain » sont autorisés.



Couture piquée



Couture soudée ou collée

